

2021/09/13

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **13 septembre 2021**, à 19 heures, sous la présidence du maire, Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et conseillers :	Ginette Caza,	district 1
	Heather L'Heureux,	district 2
	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

Secrétaire d'assemblée : Denis Lévesque

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2021-09-245

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire a donné lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Ajout du point 7.05 Demande de remboursement de facture à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adoptée

2021-09-246

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

Adoptée

2021-09-247

COMPTES À PAYER

Salaires – Mois d'août 2021 :	62 180,95 \$
Liste des chèques en circulation :	96 230,64 \$
Liste suggérée des factures à payer :	96 556,97 \$
Liste des prélèvements :	62 506,47 \$
Liste des dépôts directs :	76 679,10 \$

TOTAL des dépenses du mois : 394 154,13 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale.

2021/09/13

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Il est résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Le secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-09-248

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANICET

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 750 \$ au *Cercle de Fermières de St-Anicet* pour les aider financièrement dans l'organisation de leur 100^e anniversaire de fondation qui aura lieu le 10 octobre 2021 au centre communautaire.

Adoptée

2021-09-249

PAIEMENT DE FACTURE – COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT

ATTENDU que le Comité Zip du Haut Saint-Laurent soumet une facture relativement à l'aménagement d'une plateforme d'observation éducative sur la biodiversité dans le parc intergénérationnel ;

ATTENDU que la facture #01811 est datée du 9 août 2021 au montant de 48 989,92 \$ taxes applicables en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture #01811 datée du 9 août 2021 au montant de 48 989,92 \$ exempt de taxes au *Comité Zip du Haut Saint-Laurent*.

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire concernant le parc intergénérationnel.

Adoptée

2021-09-250

LES JOURNÉES DE LA CULTURE 2021

ATTENDU que la responsable de la bibliothèque et des loisirs propose pour Les Journées de la culture des activités diverses du 9 au 30 septembre 2021 ;

ATTENDU qu'en temps et lieu les activités seront affichées dans les locaux municipaux, un dépliant sera distribué par la poste ainsi que publié sur le site Internet et Facebook de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

2021/09/13

Il est résolu unanimement d'autoriser un budget approximatif de 1 625 \$ taxes applicables en sus, qui sera affecté au budget Culture et Loisirs ainsi qu'un montant approximatif de 500 \$ taxes applicables en sus affecté au budget Animation de la bibliothèque.

Adoptée

2021-09-251

**RÉPONSE À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT CONCERNANT LA
RÉSOLUTION 2021-08-222**

ATTENDU que le comité municipal de la rivière La Guerre recommande au conseil de la municipalité de Saint-Anicet d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour s'assurer du libre écoulement des eaux dans la rivière La Guerre à Saint-Anicet ;

ATTENDU que le comité recommande d'effectuer des travaux de nettoyage afin de retirer les arbres du lit de la rivière ainsi que des travaux d'entretien pour retirer les sédiments accumulés ;

ATTENDU que le comité recommande ces travaux sur l'entièreté de la rivière La Guerre, c'est-à-dire de la station de pompage jusqu'au chemin de planche, soit une longueur d'environ 12,1 km ;

ATTENDU que les travaux d'entretien de la rivière La Guerre sont de la compétence exclusive de la MRC du Haut-Saint-Laurent (voir: Loi sur les compétences municipales (RLRQ, Chapitre C-47.1, articles 103 à 109) ;

ATTENDU que les frais reliés à cette demande seront répartis entre les municipalités concernées selon le principe des superficies contributives au bassin hydrographique, tel que spécifié dans le règlement n° 267-2013 de la MRC du Haut-Saint-Laurent concernant la répartition des coûts des travaux dans les cours d'eau et le règlement n° 304-2018 de la MRC relatif aux quotes-parts [Godmanchester (7,7 %), Sainte-Barbe (1,0 %) et Saint-Anicet (91,3 %)].

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.
Appuyé par le conseiller, François Boileau.
Il est résolu unanimement :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Anicet demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de vérifier dans un premier temps l'état de la rivière La Guerre sur toute sa longueur quant au libre écoulement de l'eau.

Et dans un deuxième temps de réaliser les travaux de nettoyage et d'entretien où cela est nécessaire.

Adoptée

2021-09-252

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FACTURE À LA MRC DU HAUT-
SAINT-LAURENT**

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-Laurent a reconnu que la Municipalité de Saint-Anicet n'avait pas à payer la facture de l'inspection de la station de pompage ;

ATTENDU que tous les conseillers et conseillères de Saint-Anicet, en séance de travail ont clairement exprimé leurs intentions de ne pas payer ladite facture;

ATTENDU que ladite facture a été insérée dans la liste des factures à payer sans que les conseillers et conseillères en soient avisés ;

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

2021/09/13

Le maire demande le vote :

Il est résolu unanimement :

Que notre directeur général soit mandaté pour demander, dès demain par courrier recommandé, au directeur général de la MRC du Haut-Saint-Laurent de remettre immédiatement toutes sommes versées par la Municipalité de Saint-Anicet à titre de paiement pour l'inspection de la station de pompage.

Adoptée

2021-09-253

CPTAQ – DOSSIER BÉLAIR TECHNOLOGIES

ATTENDU que Bélaïr Technologies fait une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un usage autre qu'agricole pour une tour de télécommunication installée sur le lot 4 670 590 sur une superficie de 0.836 m² pour l'adresse du 1897, chemin Saint-Charles Saint-Anicet ;

ATTENDU qu'une demande d'autorisation concernant le lot 4 670 590 doit être présentée à la CPTAQ afin de régulariser la situation ;

ATTENDU que le projet du demandeur respecte les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Anicet et le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU que l'Internet haute vitesse n'est pas encore disponible sur l'ensemble de notre territoire et que l'installation de la tour de communication a été essentielle afin de fournir de l'Internet haute vitesse à la ferme située au 1897, chemin Saint-Charles Saint-Anicet compte tenu de leurs installations de haute technologie ;

ATTENDU que le projet du demandeur s'intègre et s'harmonise parfaitement avec les activités agricoles du milieu ;

ATTENDU que la tour de télécommunication est aussi utilisée pour fournir l'Internet à d'autres voisins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement de recommander la demande d'autorisation de Bélaïr Technologies à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour permettre l'usage autre qu'agricole soit une tour de télécommunication sur le lot 4 670 590 sur une superficie de 0.836 m² pour le 1897, chemin Saint-Charles Saint-Anicet afin de fournir de l'Internet haute vitesse à la ferme pour leurs installations de haute technologie.

Adoptée

2021-09-254

MANDAT POUR UNE ORDONNANCE DE CESSATION DES TRAVAUX ET DE DÉMOLITION – 304, RUE ARTHUR

ATTENDU que la construction d'une maison sans permis est en cours au 304, rue Arthur ;

ATTENDU que le propriétaire a été clairement avisé que l'obtention d'un permis est requise avant de procéder à des travaux de démolition ;

ATTENDU que nous n'avons pas tous les documents et informations requis afin de savoir s'il y a possibilité de rendre la construction en cours conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

2021/09/13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.
Il est résolu unanimement étant donné que le propriétaire ne sait pas manifester dans les délais prévus :

Que la Municipalité de Saint-Anicet mandate un avocat afin d'entreprendre les procédures utiles en injonction pour faire respecter les règlements.

Adoptée

2021-09-255

FORMATION MCGILL UNIVERSITY – PROJECT MANAGEMENT

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Il est résolu unanimement d'autoriser Andrea Geary, responsable de l'urbanisme et de l'inspection à s'inscrire aux formations suivantes :

- Public Regulations and Ethics in the Public Sector ;
- Leading in Diverse and Global workplaces.

Ces formations sont offertes en ligne par McGill University, au coût de 724,47 \$ exempt de taxes, la facture est payable à Andrea Geary.

Adoptée

2021-09-256

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #308-43 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #308

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier certaines dispositions afin de :

- Éclaircir et corriger certaines dispositions ;
- Introduire des normes pour les bâtiments résidentiels jumelés ;
- Introduire de nouveaux types d'usages, bâtiments, constructions et équipements complémentaires à l'habitation ;
- Modifier et remplacer certaines normes concernant les usages, bâtiments, constructions et équipements complémentaires à l'habitation ;
- Permettre des usages complémentaires à l'habitation dans la zone agricole en conformité avec le Règlement sur l'autorisation de l'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
- Ajout de normes pour les établissements de location à court terme comme usage complémentaire à l'habitation ;
- Réduire la hauteur des murs et murets ;
- Remplacer l'article concernant le stationnement de véhicules utilitaires et récréatifs ;
- Ajuster la réglementation conformément aux récentes modifications du Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 août 2021 ;

ATTENDU qu'un premier de projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 août 2021 ;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 24 août 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, François Boileau.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

2021/09/13

Il est résolu unanimement :
Qu'un second projet de règlement portant le numéro #308-43 avec modifications soit et est adopté.

Adoptée

2021-09-257

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #308-44 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #308

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire revoir le zonage du noyau villageois afin dans le but de promouvoir le développement économique :

- Agrandir la zone M-104 au détriment des zones Hb-120, Hb-122, Hb-125, M-127 et une partie de la zone Hb-108 ;
- Prohiber les lieux de culte, églises et cimetières dans la zone M-104 ;
- Permettre la location d'équipements/embarcations nautique sans moteur et service guidés sur le lac sur un terrain riverain au lac dans la zone M-104 ;
- Permettre le stationnement public dans la zone M-104 ;
- Permettre l'usage marché public dans la zone P-126.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 août 2021 ;

ATTENDU qu'un premier de projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 août 2021 ;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 24 août 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement :

Qu'un second projet de règlement portant le numéro #308-44 avec modifications soit et est adopté.

Adoptée

2021-09-258

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #309-09

ATTENDU que le règlement de construction de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire clarifier une disposition du règlement de construction ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 août 2021 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 août 2021 ;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le projet de règlement s'est tenue le 24 août 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro #309-09 soit et est adopté.

Adoptée

2021/09/13
2021-09-259

ADOPTION DU RÈGLEMENT #310-25 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS #310

ATTENDU que le règlement de permis et certificats de la municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ou ajouter certaines dispositions afin de :

- Réviser certaines exigences relatives à une demande de permis de lotissement ;
- Ajouter des dispositions concernant l'obtention d'un certificat d'occupation ;
- Ajouter des définitions.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 août 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 310-25 soit et est adopté.

Adoptée

2021-09-260

ADOPTION DU RÈGLEMENT #311-08 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #311

ATTENDU que le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire mettre en place la cession ou versement pour l'établissement de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels à la Municipalité ;

ATTENDU que le conseil désire revoir le calcul de la superficie d'un lot contenant des espaces aquatiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 311-8 soit et est adopté.

Adoptée

2021-09-261

RÉSULTAT DE SOUMISSION POUR LE GROS SEL DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir un prix à la tonne métrique pour du gros sel de voirie en vrac pour la saison 2021-2022 pour une quantité estimée de 1080 tonnes métriques à cinq (5) entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions conformes, soit :

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| • Sel Cargill | 79,77 \$/tonne plus taxes |
| • Compass Minerals | 82,29 \$/tonne plus taxes |
| • Sel Windsor Ltée | 93,79 \$/tonne plus taxes |
| • Sel Warwick | 98,00 \$/tonne plus taxes |
| • Sel Frigon | 98,00 \$/tonne plus taxes |

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

2021/09/13

Il est résolu unanimement de retenir la soumission déposée par *Sel Cargill*, au montant de 79,77 \$ la tonne métrique taxes applicables en sus livrée à notre entrepôt du 5001, route 132, pour la saison 2021-2022 pour une quantité estimée de 1080 tonnes métriques.

Adoptée

2021-09-262

RÉSULTAT DE SOUMISSION POUR L'ABRASIF

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir un prix pour de l'abrasif, soit un mélange de sable lavé et tamisé pour la saison 2021-2022 à quatre (4) entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une (1) soumission conforme, soit :

NOM	SABLE/ TM 1080	PIERRE/ TM 360	MÉLANGE/ TM 1800	TRANSPORT/ TM 1800	TOTAL
J.R. CAZA & FRÈRE INC.	13,60 \$	20,00 \$	0,90 \$	1,75 \$	26 658 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission déposée par *J.R. Caza & Frère inc.* au montant de 26 658 \$ taxes applicables en sus livrée à notre entrepôt du 5001, route 132, pour la saison 2021-2022 pour l'achat d'abrasif.

Adoptée

2021-09-263

RÉSULTAT DE SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES AVENUES ET RUES PRIVÉES

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des avenues et rues privées pour la saison 2021-2022 à deux (2) entrepreneurs ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une (1) soumission conforme de Ferme François Paquin et Fils pour l'ensemble des avenues et rues privées.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission déposée par *Ferme François Paquin et Fils* au montant de 68 041,40 \$ taxes applicables en sus pour le déneigement des avenues et rues privées pour la saison 2021-2022.

Ces montants sont remboursés par les propriétaires d'immeubles concernés par ces chemins.

Adoptée

2021-09-264

ACCEPTER LA SOUMISSION DE SUPER-F FRAGRANCE INC. – NEUTRALISATION DES ODEURS POUR L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que des odeurs nauséabondes proviennent de l'usine d'épuration et s'infiltrent dans le bureau de l'Hôtel de Ville ainsi qu'à l'extérieure;

CONSIDÉRANT que cela est très désagréable pour le personnel de bureau ainsi que pour les résidents du secteur ;

2021/09/13

CONSIDÉRANT que l'entreprise Super-F Frangrance Inc. offre une solution pour neutraliser les odeurs désagréables avec leurs mélanges spéciaux qui sont non toxiques et biodégradables ;

CONSIDÉRANT que le système ne détruit pas les bactéries dans les bassins ;

CONSIDÉRANT que selon la soumission STA120821-1 datée du 12 août 2021 de Super-F Frangrance Inc., l'entreprise peut offrir une location pour le premier mois de 1 162,50 \$ avec option d'achat de 7 467,50 \$ pour un total de 8 630 \$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission STA120821-1 datée du 12 août 2021 de Super-F Frangrance Inc., location pour le premier mois de 1 162,50 \$ avec option d'achat de 7 467,50 \$ pour un total de 8 630 \$ plus les taxes applicables.

Qu'après la période de location, la Municipalité peut aviser si elle désire ne pas conserver le système, celui-ci sera ramassé sans frais.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'août 2021.

VARIA

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Heure de début : 19 h 45

Heure de fin : 20 h 30

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

NIL

2021-09-265

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 31.

Gino Moretti
Président

Denis Lévesque
Secrétaire d'assemblée

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.